

ministres des sacrements de la Ste. eglise catholique épouse desabel ont assisté a son enterrement loüis brisa et amable robidou ne signent pas)

Fr. Christostome Dugast ptre

l'an mil sept cent quatre vingt deux le dix février par moy prestre soulagre a été baptisé sous condition anglo que marié au soir fille de sieur pierre bosin et de marie angelique la trawise son épouse le parain a été joseph brikbois et la maraine dame angelique basin beuthelot lesquels ont signé de ce requis suivant l'ordonnance)

P. Bazin

Bazin Beuthelot

Fr. Christostome Dugast ptre

l'an mil sept cent quatre vingt deux le dix février par moy prestre soulagre a été baptisé marié avec né le huit d'anne fille de loüis demarest et de pere inconnu le parain a été la demarest et la maraine marianne lavallée lesquels ont déclaré ne sçavoir signer de ce requis suivant l'ordonnance)

Fr. Christostome Dugast ptre

l'an mil sept cent quatre vingt deux le onze février après la publication de deux bans de promesse de mariage faite au parain par trois dimanche consécutifs entre jo. parenteau fils de j. parenteau et de jeanne jolycouer ses pere et mere de cette paroisse de la part et de marie genivieve cielle dumas fille de michel dumas de genivieve modon ses pere et mere aussi de cette paroisse d'autre

dumas sans qu'on ait découvert aucun empêchement audit mariage je soulagre curé missionnaire de la maska après avoir reçu leur mutuel consentement de mariage leur ai donné la benediction nuptial avec les ceremonies prescrites par la Ste. eglise notre mere en presence de la part des poux de joseph parenteau son pere de pierre parenteau ses freres et de jacque martin et jo. lemoine et de la part de la poux de nicol dumas son pere de modon son oncle et de pierre petit lemoine et de plusieurs autres parents et amis les uns ont signé les autres ont déclaré ne sçavoir signer ainsi que l'époux de arequis lecture faite)

joacques martin Fr. Christostome Dugast ptre

l'an mil sept cent quatre vingt deux le onze février après la publication de deux bans de promesse de mariage faite au parain par trois dimanche consécutifs entre jo. parenteau fils de j. parenteau et de jeanne jolycouer ses pere et mere de cette paroisse de la part et de marie genivieve cielle dumas fille de michel dumas de genivieve modon ses pere et mere aussi de cette paroisse d'autre dumas sans qu'on ait découvert aucun empêchement audit mariage je soulagre prestre curé missionnaire de la maska après avoir reçu leur mutuel consentement de mariage leur ai donné la benediction nuptial avec les ceremonies prescrites par la Ste. eglise notre mere en presence de la part des poux de loüis beaubien son pere de jean loüis et joseph beaubien ses freres de loüis manseau son oncle et de jean normant lemoine et de la part de la poux de loüis parenteau son pere de joseph parenteau son oncle pere de jo. chevalier de jean gincras lemoine et de plusieurs autres parents et amis les uns ont signé les autres ont déclaré ne sçavoir signer ainsi que l'époux de arequis lecture faite)

Fr. Laurent Louis parent
jean fran cois gincras
Fr. Christostome Dugast ptre

l'an mil sept cent quatre vingt deux le douze février par moy prestre soulagre a été baptisé marié catharine nie thier au soir fille de terre vanas et de catharine davis son épouse le parain a été joseph davis et la maraine claire gaudet lesquels ont déclaré ne sçavoir signer de ce requis suivant l'ordonnance)

joseph davis Fr. Christostome Dugast ptre

l'an mil sept cent quatre vingt deux le quatorze février par moy prestre soulagre a été baptisé jacque ne aujourd'hui fils de françois bibeau et de genivieve parul le parain a été jacque bibeau et la maraine margerite cartier lesquels ont déclaré ne sçavoir signer de ce requis suivant l'ordonnance)

françois bibeau Fr. Christostome Dugast ptre